

## SAVON LIQUIDE COQUELICOT

### SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit : SAVON LIQUIDE COQUELICOT  
Identification/état du produit : Produit fini  
Code du produit : BER.034.A.01 (Ex SL\_02\_14\_011)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes :

Destination : Usage industriel  
Utilisation de la substance /  
mélange : PRODUIT cosmétique

##### 1.2.2 Usages déconseillés :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LABORATOIRE PROVENDI SAS  
Rue du Grand Vire  
ZI Les Bracots  
74890 Bons-en-Chablais  
Tel : +33 (0)4.50.36.37.56 Fax : +33 (0)4.50.36.37.16  
Mail : [contact@provendi.fr](mailto:contact@provendi.fr)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA	<a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>	+ 33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2-1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Eye Irrit. 2 ; H319

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16.

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

**2-2 Eléments d'étiquetage :**

**Etiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :  
 P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

**2-3 Autres dangers :**

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun, à notre connaissance, dans des conditions normales d'utilisation.

**SECTION 3 : Composition / Informations sur les composants**

Substance / Mélange : Mélange

Nom de la substance	Concentration (%)	No. CAS	No. CE	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008
Acides gras de coco, sels de potassium	10-20	61789-30-8	263-049-9	Eye Irrit. 2 ; H319
Glycérol	2.5-3.5	56-81-5	200-289-5	Non classé

**SECTION 4 : Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Général : Dans les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Projection dans les yeux :	Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Ingestion :	Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes / lésions après contact avec les yeux : Irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Tous les agents d'extinction sont utilisables.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'incendie :	N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :	Lors de la combustion : dégagement possible de vapeurs toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précautions contre l'incendie :	Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Instructions de lutte contre l'incendie :	Endiguer et contenir les fluides d'extinction.
Protections contre l'incendie :	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Procédures spéciales :	Soyez prudent lors du combat de tout incident de produits chimiques.
Incendies avoisinants :	Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1 Pour les non-secouristes :

Procédure d'urgence :	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Attention au sol glissant.
-----------------------	--

### 6.1.2 Pour secouristes :

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».

### 6.2 Précautions pour l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.  
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber le liquide répandu dans du sable, de la terre, de la vermiculite.  
Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.  
Autres informations : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Indications pour une manipulation sûre, voir section 7. Indications sur les équipements de protection individuels, voir section 8. Indications sur l'élimination, voir section 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Eviter toute exposition inutile. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.  
Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.  
Mesures techniques de protection : Protéger du gel.  
Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Utiliser des lunettes de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux par projection.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.  
Matières incompatibles : Aucune, à notre connaissance.  
Température de stockage : 8°C à 30°C.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

Glycérol (56-81-5)		
France	Nom local	Glycérine (aérosols de)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
France	Note (FR)	(aérosols de)

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Equipement de protection individuel

Protection des yeux / visage :



Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

Protection oculaire :

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété, porter des gants.

Hygiène industrielle :

Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. Se laver les mains avant et après travail avec le produit. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer à grande eau avant réutilisation. En toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles à 20°C

Etat physique	Liquide
Couleur	Rouge
Odeur	Coquelicot
Seuil olfactif	<i>Aucune donnée disponible</i>
pH	9.5+/-1
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	<i>Aucune donnée disponible</i>
Coefficient de partage : n-octanol/eau	<i>Aucune donnée disponible</i>
Propriétés explosives	<i>Non applicable</i>
Propriétés comburantes	<i>Non applicable</i>

### 9.2 Autres informations

Autres propriétés

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

### 10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas exposer au froid et à des températures supérieures à 50°C.

### 10.5 Matières incompatibles

Eviter le contact avec les métaux oxydables.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë par voie orale (DL50)	Glycérol (rat) : 27200 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	Glycérol (Cochon d'Inde) : 56750 mg/kg
Corrosion cutanée / Irritation cutanée	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

#### Glycérol (56-81-5)

CL50 poisson	> 1000 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss)
--------------	---------------------------------------

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Glycérol : Facilement biodégradable

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Généralités : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>		
Non réglementé pour le transport		
<b>14.2 Nom d'expéditeur des Nations Unies</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport par voie terrestre      Aucune donnée disponible

Transport maritime

Transport aérien

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.**

Le glycérol présent dans le mélange est listé à l'annexe de MARPOL

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1 Réglementation UE**

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

**15.1.2 Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles à ce jour.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SECTION 16 : Autres Informations**

Source des données : FDS des fournisseurs. ECHA – European Chemical Agency.

Texte complet des phrases H et EUH :

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / Irritation oculaire, Catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

FDS UE (Annexe II REACH)

**DECHARGE DE RESPONSABILITE**

*Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.*